Nations Unies CEB/2011/1

Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

Distr. générale
19 mai 2011
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2011
Nairobi
1er avril 2011

Résumé des conclusions

I. Introduction

1. La première session ordinaire de 2011 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), présidée par le Secrétaire général, a eu lieu au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi le vendredi 1er avril 2011.

2. Après la clôture de la session, le CCS a tenu l'après-midi du même jour une séance privée, au cours de laquelle le Conseil a examiné les questions politiques, économiques et sociales dont s'occupent les organismes des Nations Unies.

3. Les chefs de secrétariat se sont ensuite retrouvés à l'hôtel Windsor à Nairobi dans la matinée du samedi 2 avril pour procéder à un échange de vues sur la réforme de la gestion dans le contexte des contraintes budgétaires, sur la situation socioéconomique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et sur la préparation et le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aura lieu à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012 (Rio +20).

4. Le présent rapport rend compte des conclusions de la première session ordinaire du Conseil pour 2011, qui s'est tenue dans la matinée du 1er avril.

5. Avant l'ouverture de la session, le Conseil a assisté à la prestation de serment de la nouvelle Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), Mme Sahle-Work Zewde. Dans la déclaration qu'il a faite lors de la cérémonie, le Secrétaire général a salué la décision prise par l'Assemblée générale de faire rénover l'ONUN et s'est réjoui de la précieuse expérience qu'y apportait Mme Zewde, à la fois comme diplomate longtemps au service de son pays, comme ambassadrice internationale, comme grande Africaine connaissant bien le continent et enfin comme illustre fonctionnaire.

6. Mme Zewde a déclaré que cette nomination était un grand honneur pour elle et pour toutes les femmes, notamment celles d'Afrique et qu'elle témoignait de la volonté résolue du Secrétaire général d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité au sein de l'Organisation. Mme Zewde a assuré le Secrétaire

général et les membres du Conseil de sa volonté de faire en sorte que l'Office des Nations Unies à Nairobi soit aussi efficace et cohérent que possible.

7. Le Secrétaire général a clos la cérémonie en exprimant sa sincère gratitude au Président Kibaki et aux autorités kenyanes pour l'accueil chaleureux qui a été réservé au Conseil. Il a également remercié le Directeur exécutif, M. Achim Steiner, et ses collaborateurs, qui ont organisé de main de maître la session.

8. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue au nouveau Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), M. Babatunde Osotimehin, et au Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), M. Anthony Lake, qui participaient pour la première fois aux travaux du Conseil. Il s'est à nouveau félicité de la présence de M^{me} Michele Bachelet, qui a rejoint le Conseil à la seconde session ordinaire de 2010. Il l'a assurée de tout le soutien du Conseil et lui a adressé tous ses vœux de succès à la tête de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), qui est désormais pleinement opérationnelle.

9. L'ordre du jour de la première session ordinaire de 2011 était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapports des comités de haut niveau :
   a) Comité de haut niveau sur les programmes;
   b) Comité de haut niveau sur la gestion;
   c) Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).
3. Questions intéressant l'ensemble des organismes des Nations Unies : la réduction des risques de catastrophe.
4. Questions diverses :
   a) Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI);
   b) Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida;
   c) Programme de changement et de réforme du Fonds international de développement agricole;
   d) Initiative Global Pulse;
   e) Autres exposés;
   f) Dates et lieu des prochaines sessions du CCS.

II. Rapports des comités de haut niveau

A. Comité de haut niveau sur les programmes

10. Le nouveau Président du Comité de haut niveau sur les programmes, M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE, a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa vingt et unième session. Il a exprimé sa profonde gratitude à son prédécesseur, M. Juan Somavia, Directeur général de l'Organisation internationale

du Travail (OIT), dont la présidence éclairée a permis au Comité d'orienter son travail de réflexion stratégique dans le sens de l'unité d'action. M. Steiner s'est dit très impressionné par l'attachement des membres du Comité à cette orientation, qu'il entend maintenir sous sa présidence. Au début de la session, il avait interrogé les membres du Comité sur les enseignements tirés. Il ressort de cette enquête que le Comité assure une triple fonction : a) un rôle de « tableau d'affichage », qui facilite la coopération et la collaboration dans tout le système, lors de la préparation des sommets et conférences au niveau intergouvernemental, comme la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; b) un rôle consultatif et synergique, en servant de catalyseur de la cohérence au sein du système des Nations Unies, comme dans le cas du cadre de mise en œuvre intégrée des objectifs du Millénaire pour le développement; c) un rôle de laboratoire d'idées, qui suppose une analyse approfondie à l'échelle du système et un travail de réflexion imaginatif, comme dans le cadre des travaux actuellement menés par le Comité pour promouvoir une mondialisation plus juste, plus verte et plus durable.

11. Le Président du Comité a exposé au Conseil les grandes lignes du rapport du Comité, en particulier celles qui avaient un rapport avec les travaux du Conseil. À la demande du Secrétaire général, le Comité avait adopté la notion de cadre de mise en œuvre intégrée, qui devrait contribuer grandement à accroître la responsabilité et la cohérence lors du suivi des engagements liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le Président du Comité a remercié le Département des affaires économiques et sociales pour le travail préparatoire qu'il avait accompli et les consultations qu'il a menées ensuite pour que le système s'approprie véritablement l'outil que constitue le cadre de mise en œuvre intégrée.

12. Le Président a également fait le point des travaux menés avec compétence par le Vice-Président, M. Elliott Harris, en faveur d'une mondialisation plus juste, plus verte et plus durable, travaux qui établissent un lien entre le document final adopté à l'issue de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme plus vaste de l'ONU dans la perspective de 2015. Le défi majeur était de parvenir à trouver un juste équilibre entre la spécificité et le caractère mesurable de chacun des objectifs susmentionnés, d'une part, et le cadre plus large nécessaire pour s'attaquer aux inégalités décrites dans le document final et permettre la réalisation d'une croissance durable. Le Comité a accepté d'approfondir ses travaux dans le cadre d'une réunion technique qui s'est tenue à Santiago en janvier 2011 sous la présidence de M. Somavia et avec la participation des secrétaires exécutifs des commissions régionales.

13. Le Comité avait constaté que, même si le système des Nations Unies possédait le savoir-faire et l'expérience nécessaires pour remédier aux carences de l'actuel paradigme de développement et pour concevoir une meilleure mondialisation pour tous, il avait, ces dernières années, perdu de son autorité normative en concentrant trop ses efforts sur la gestion des aspects négatifs de la mondialisation. Pour que le système soit mieux à même de répondre aux préoccupations des différents groupes de pays et joue pleinement son rôle normatif historique, il faut, selon le Comité, envisager le développement comme une transformation structurelle s'appuyant sur tous les aspects que sont la croissance pour tous, l'équité, la justice sociale et la sécurité humaine. Ce changement de perspective permettrait de redonner à l'ONU sa place d'institution offrant des conseils et des orientations solides aux États Membres

qui doivent régler des problèmes de portée nationale, même lorsque ces derniers ne sont pas des problèmes de « développement » au sens strict.

14. Le Président a également mis en relief d'autres aspects de cette réflexion, notamment la nécessité d'analyser les liens d'interdépendance existant entre les trois piliers du développement durable et de trouver de meilleurs moyens de traduire sur le plan national les aspirations et les engagements formulés à l'échelon international, notamment dans le cadre des commissions régionales. Dans cette entreprise, le Conseil avait un rôle essentiel à jouer en regroupant les grands mécanismes interinstitutions aux niveaux mondial, régional et national, tâche mise en évidence dans l'étude récente du rôle et du fonctionnement du Conseil. Le Président attend avec intérêt les directives du Conseil à cet égard.

15. Dans le cadre de son travail sur la mondialisation, le Comité avait constaté que le système des Nations Unies avait l'occasion d'être proactif et d'aligner ses activités sur ses valeurs fondamentales en plaçant son action sous le signe de l'équité, de la liberté et de la sécurité humaine et en faisant porter ses efforts sur les domaines à transformer où il pourrait avoir le plus de poids. Le Comité poursuivrait ses travaux en deux temps : il présenterait d'abord au Conseil pour examen à sa seconde session ordinaire en 2011 un document qui pourrait venir alimenter les travaux de la Conférence Rio +20; puis il établirait un rapport d'orientation plus complet dans le courant de 2012.

16. Le Président a déclaré que le Comité avait entendu de nombreux exposés sur la préparation de la Conférence Rio +20 et sur des questions connexes et qu'il considérait qu'il fallait d'ores et déjà envisager l'avenir pour préparer le système des Nations Unies à l'après-Rio +20 et à ses conséquences. Sur ce point, il a fait observer que le système international aurait à refaçonner ses institutions pour aider les pays à passer à une économie verte, notamment grâce au renforcement des capacités, au transfert de technologies et à des apports de fonds. Pour explorer toutes les incidences d'un après-Rio +20 où l'économie verte, l'atténuation de la pauvreté et la réforme du cadre institutionnel seraient envisagées dans le contexte du développement durable, il faudra mener de nouveaux travaux sur ces questions.

17. Pour ce qui est du changement climatique, le Comité a accepté de prolonger d'un an le mandat de son groupe de travail, qui est dirigé par Henning Wuester, membre du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La double nécessité où se trouve le système des Nations Unies de progresser sur le terrain tout en apportant en permanence sa contribution aux négociations supposait une solide coordination entre le Comité et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Des discussions avaient déjà eu lieu entre les présidents du Groupe de travail sur le changement climatique et l'équipe spéciale du GNUD sur la durabilité environnementale, le changement climatique et Rio +20 pour savoir quelle plate-forme programmatique et quel appui à la mise en œuvre conviendraient.

18. Comme suite à une recommandation du Comité des politiques du Secrétaire général, le Comité avait inscrit à son ordre du jour l'examen des efforts faits pour mobiliser le système des Nations Unies en faveur de la conservation de la biodiversité et en particulier pour promouvoir une action concertée du système aux fins de la mise en œuvre des textes issus de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Nagoya (Japon). Dans ce domaine également, le Conseil devrait veiller à ce que qu'il y ait un lien adéquat

entre le cadre mondial et la mise en œuvre au niveau national. En sa qualité de président du Groupe de la gestion de l'environnement, le Président du Comité a remercié tous les membres du Conseil de la contribution qu'ils ont apportée au rapport et à la déclaration commune sur le thème « Promotion du programme sur la biodiversité : une contribution de l'ensemble du système des Nations Unies ».

19. Enfin, le Président du Comité a présenté le projet de déclaration que le CCS fera à la quatrième Conférence sur les pays les moins avancés (voir annexe), qui avait pour objet de souligner l'engagement du système en faveur des PMA et d'un nouveau programme d'action pour les 10 prochaines années. Ce projet de déclaration portait sur les capacités de production et sur le rôle d'appui que jouait à cet égard le système des Nations Unies dans son ensemble. Le Président comptait que cette déclaration serait suivie d'une seconde faite à l'issue de la Conférence, détaillant les engagements précis qui pourraient être examinés à une session ultérieure du CCS.

20. Lors de la discussion qui a suivi, plusieurs membres du CCS ont fait des propositions visant à étoffer la déclaration, propositions dont a pris note le Président du Comité. Le Secrétaire général a souligné que la prochaine conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés offrait une occasion exceptionnelle de réaffirmer l'engagement du système des Nations Unies et de créer une nouvelle dynamique pour la mobilisation d'un appui politique et financier.

21. Le Comité a également été informé des travaux que mènent actuellement les commissions régionales sur une étude de la dimension régionale du développement, qui contribuerait au travail de réflexion du système des Nations Unies sur son repositionnement dans le contexte d'un régionalisme croissant et du rôle grandissant des institutions régionales, dont les commissions régionales. Cette étude devrait être achevée à temps pour que les conclusions et recommandations puissent être présentées au CCS à sa seconde session ordinaire de 2011.

22. **Le Conseil a pris note des progrès accomplis et approuvé les rapports du Comité de haut niveau sur les programmes sur les travaux de sa vingt et unième session. Le Conseil a également adopté dans le principe le projet de déclaration du CCS en faveur de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit être modifiée à la lumière des observations des participants, étant entendu que la déclaration serait publiée à la Conférence et pourrait être suivie d'une autre qui tiendrait compte des résultats de la Conférence.**

B. Comité de haut niveau sur la gestion

23. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, M^me^ Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), a rendu compte au Conseil des travaux de la vingt et unième session du Comité, qui s'est tenue à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris, les 8 et 9 mars 2011. La session a coïncidé avec le centenaire de la Journée internationale de la femme, et le Comité s'est félicité de la participation de représentants d'ONU-Femmes qui assistaient à cette session, pour la première fois.

24. La Présidente a déclaré que, comme par le passé, sous la présidence de M^me^ Thoraya Obaid, le Comité avait obtenu d'excellents résultats ces deux dernières

années grâce au renforcement de la collaboration entre organisations. Un esprit de coopération grandissant était né entre les membres du Comité pour affronter de façon véritablement concertée les défis qui se posaient à eux.

25. La Présidente a remercié les membres du CCS d'avoir envoyé des représentants de haut niveau et des professionnels aux réunions du Comité et dans les rencontres interinstitutions, et les a encouragés à continuer de manifester leur attachement à ses travaux.

26. Évoquant certaines des principales questions examinées lors de la vingt et unième session, la Présidente a indiqué que la sécurité et la protection du personnel demeuraient au cœur des préoccupations du Comité à l'heure où le système des Nations Unies mettait en œuvre le nouveau Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies.

27. Un jalon important avait été franchi le 1er janvier 2011 avec la disparition du système des phases du plan de sécurité – système obsolète directement lié aux prestations et ne reposant pas sur une analyse rigoureuse – et son remplacement par le système de niveaux d'insécurité qui permet de recenser et de classer les menaces qui pèsent sur les organismes des Nations Unies, facilite l'analyse comparative et systémique des menaces et présente une plus grande granularité et transparence.

28. Le lancement du système de niveaux d'insécurité, qui était le fruit de l'action menée par le Comité en étroite collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, représentait une remarquable avancée. Cela étant, ce système ne constituait qu'un élément du dispositif de gestion des risques de sécurité, qui supposait aussi un cadre permettant de déterminer l'importance de tel ou tel programme conformément aux directives relatives aux risques acceptables, dernier élément du nouveau système de gestion de la sécurité.

29. Le projet de cadre concernant l'importance relative des programmes, élaboré sous la direction de Mme Hilde Johnson, Directrice générale adjointe de l'UNICEF, et financé par des contributions de tous les organismes membres du Conseil ayant de vastes opérations sur le terrain, ferait l'objet d'essais sur le terrain en Somalie, en Afghanistan et au Pakistan, avant d'être soumis à l'approbation définitive du Comité à sa vingt-deuxième session, puis au Conseil à sa seconde session ordinaire de 2011.

30. Le Comité a évoqué les récents événements en Afrique du Nord, et le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et d'autres personnes ont relevé que la souplesse du nouveau système de niveaux d'insécurité avait montré toute son utilité lors de la prise de décisions en matière de sécurité en Égypte, en Tunisie et en Jamahiriya arabe libyenne. Ainsi, la décision d'évacuer les membres du personnel non essentiel et leur famille d'Égypte reposait sur une analyse approfondie de l'évaluation de la situation de la sécurité et la décision d'autoriser leur retour s'était fondée sur une analyse plus solide et a été prise plus rapidement (que cela n'aurait été le cas sous l'ancien système). Cette même approche de l'évaluation des risques de sécurité, fondée sur l'analyse des menaces et les mesures d'atténuation en vigueur, avait conduit à la décision de ne pas évacuer le personnel de Tunisie et de poursuivre les activités dans ce pays.

31. Le Comité avait également approuvé certaines recommandations initiales et revu les mesures administratives liées au nouveau système des niveaux de sécurité, en particulier concernant l'évacuation et la réinstallation. Il examinerait de nouvelles recommandations dans ce domaine à sa vingt-deuxième session pour

respecter les nouvelles dispositions relatives aux lieux d'affectation famille non autorisée approuvées par l'Assemblée générale en décembre 2010.

32. Comme suite à une demande du Secrétaire général, le Comité avait examiné les réformes mises en place ou prévues par les organismes des Nations Unies pour faire face aux contraintes budgétaires. Les membres du Comité ont été invités à faire part des principales mesures de gestion prises ou prévues, ponctuelles ou structurelles, en mettant en relief leur effet réel ou escompté et les obstacles à leur mise en œuvre.

33. Le débat qui a suivi a porté sur les mesures que le système des Nations Unies pourrait prendre pour en « faire plus avec moins », en vue de faire face au manque de moyens et aux coupes budgétaires draconiennes qui s'annoncent. Les principaux points évoqués concernaient : a) la nécessité pour les institutions d'échanger des informations sur leurs méthodes de maîtrise des coûts; b) la demande croissante de mécanismes de responsabilisation de la part des États Membres et son corollaire, à savoir la difficulté consistant à uniformiser la présentation des résultats avec cohérence; c) la nécessité cruciale de disposer d'indicateurs de résultat interne et d'améliorer l'établissement des rapports.

34. Le Comité a reconnu qu'il avait un rôle central dans la conduite de l'action menée par le système des Nations Unies en vue d'assurer une plus grande responsabilité et de créer et d'utiliser des outils permettant de mieux comprendre et de mieux mesurer son efficience et son efficacité.

35. À l'issue du débat, le Comité a créé et placé sous la conduite de sa présidente, un groupe d'étude chargé d'échanger des données d'expérience et de formuler des propositions pouvant être mises en œuvre rapidement pour : a) réaliser des gains d'efficacité et des économies; b) élaborer des indicateurs d'efficacité et d'efficience internes et individualisés au sein du système des Nations Unies; c) dégager des principes de base communs pour rendre compte des résultats aux donateurs et aux États Membres qui puissent être adoptés dans l'ensemble du système; d) analyser les caractéristiques du processus de réforme institutionnelle inclusive et réussie à partir des réformes précédemment entreprises dans le système.

36. La Présidente a déclaré que, sous la direction compétente de M. Martin Mogwanja de l'UNICEF et avec le concours de M. Mohamed Jama de l'Organisation mondiale de la Santé et de M. Alex Aleinikoff du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, un travail remarquable avait été accompli dans le domaine des gains d'efficacité et des économies immédiatement après la réunion du Comité à Paris et constituerait un apport utile lors du petit déjeuner de travail informel le samedi 2 avril, lequel serait ensuite intégré dans l'ordre du jour du Comité.

37. Des travaux sur la communication des résultats ont été entrepris comme suite à la session commune du Comité et du Groupe des Nations Unies pour le développement, tenue en septembre 2010. Sous la conduite conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du PAM, ces travaux avaient pour objet d'arrêter un ensemble de principes communs qui serviraient de base aux organismes des Nations Unies pour communiquer leurs résultats et réduiraient la charge de travail résultant de l'imposition de normes divergentes et contraignantes par différents donateurs. Des progrès considérables avaient déjà été accomplis dans

la collecte de données sur les différentes méthodes de présentation des résultats, et l'examen des principes communs avait commencé.

38. Le Comité a poursuivi ses travaux sur les projets communs lancés dans le cadre du Plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies, série d'initiatives constituant la « réforme en action » qui prévoyait des mesures simples mais extrêmement efficaces destinées à renforcer l'impact des Nations Unies tout en améliorant les gains d'efficacité.

39. La Présidente avait le plaisir d'annoncer l'achèvement du premier projet : un modèle de cadre de sélection des fournisseurs élaboré par le Réseau achats du Comité sous la conduite du PNUD, et examiné et approuvé par tous les membres du Réseau juridique. Ce cadre comportait un mécanisme commun pour traiter avec les fournisseurs soupçonnés, accusés ou reconnus coupables de pratiques contraires à l'éthique conformément au Code de conduite des fournisseurs de l'ONU. Cette approche commune, qui reprenait de nombreux aspects du modèle appliqué par la Banque mondiale dans tous ses bureaux de par le monde permettrait aux organismes d'avoir accès aux informations sur les fournisseurs faisant l'objet d'enquêtes ou de restrictions, suspendus ou rayés des listes de fournisseurs par des organismes des Nations Unies. En outre, il existait désormais des critères de sélection des fournisseurs arrêtés d'un commun accord.

40. La Présidente a vivement encouragé les membres du Conseil à prendre les mesures voulues pour appliquer le Cadre susmentionné conformément aux méthodes et procédures internes de leur organisation et à rendre compte de son adoption au Comité dans les meilleurs délais.

41. Plusieurs autres initiatives financées dans le cadre du Plan d'action étaient déjà en cours et d'autres seraient mises en place dans les mois à venir. L'initiative touchant le plus à son terme était une étude de faisabilité de l'harmonisation et de l'intégration éventuelle des services de trésorerie, projet placé sous la conduite commune du Fonds international de développement agricole (FIDA) et de l'OMS. Les conclusions de cette étude prévoiraient des scénarios réalistes pour réaliser d'importantes économies d'échelle et améliorer le rendement des investissements.

42. Un autre projet essentiel dans le domaine de la gestion financière concernait la mise en place à l'échelle du système d'une base de données financières et d'un mécanisme d'information, qui permettrait finalement aux États Membres, à la presse et à toutes organisations d'avoir une idée globale de l'ensemble des ressources allouées au système des Nations Unies, de leur origine, de leur destination et de leur utilisation.

43. Un projet dirigé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) fournirait sous peu des normes et méthodes d'établissement des coûts communes pour la prise des décisions touchant les investissements dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) au moyen d'un cadre qui permettrait de calculer le montant total des coûts des opérations liées aux TIC et de fixer des valeurs de référence pour les services correspondants.

44. Le Comité était aussi en train d'examiner un système d'acceptation pour les achats concertés de produits et services communs à l'ensemble ou à une partie des organisations, en particulier ceux qui répondaient à des besoins communs (véhicules, cargaisons, fret, etc.) – initiative pouvant dégager des économies considérables pour l'ensemble du système.

45. Enfin, le Comité avait achevé une étude de pays sur les pratiques dans le domaine des ressources humaines, notamment les dispositions, politiques et procédures liées aux contrats et exécutait des projets expérimentaux pour régler certains problèmes épineux sur le terrain, tels que le classement uniforme des postes dans toutes les organisations, et les obstacles à la mobilité du personnel hors Siège, par exemple les différents instruments d'évaluation des fonctionnaires et les restrictions imposées sur la sélection et le recrutement de personnel d'autres organisations du système.

46. **Le CCS a pris note des progrès réalisés et souscrit aux conclusions formulées par le Comité de haut niveau sur la gestion à sa vingt et unième session.**

C. Groupe des Nations Unies pour le développement

47. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), M^me^ Helen Clark, a présenté au Conseil un exposé dans lequel elle a rappelé les importants progrès réalisés en matière de développement à l'échelon mondial depuis novembre 2010, avec la tenue du Sommet à Nagoya et de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancún (Mexique) qui faisaient suite à la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement en septembre.

48. La Présidente a souligné l'importance que revêtait 2011 pour le Groupe à l'heure où le système des Nations Unies se rapprochait à grands pas de l'échéance fixée pour les objectifs du Millénaire pour le développement, et où de prochaines réunions de haut niveau offriraient d'importantes occasions de promouvoir les objectifs de développement des Nations Unies. Il s'agissait notamment de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en mai à Istanbul, de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée aux maladies non transmissibles en septembre, de la quatrième réunion intergouvernementale sur le thème « Unis dans l'action » à Montevideo en novembre, du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement à Busan (République de Corée) et de la Conférence sur les changements climatiques en Afrique du Sud en décembre.

49. Pour ce qui est de l'objectif visant à assurer la cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier de l'initiative « Unis dans l'action », la Présidente du GNUD a informé le Conseil de la formation, le 1^er^ février 2011, des « Amis de la réforme », groupe d'États Membres ayant pour but, sous la direction de la Norvège et de l'Uruguay, d'appuyer les initiatives de réforme en cours dans le système des Nations Unies, surtout celles tendant à renforcer la cohérence, l'efficacité et la rationalisation au niveau des pays.

50. Il ressortait des conclusions formulées à l'issue des évaluations par les pays des projets pilotes « Unis dans l'action » ainsi que du document final de la Conférence tripartite de haut niveau sur l'initiative « Unis dans l'action » tenue à Hanoï en 2010 que la coordination était plus développée entre les fonds, programmes et institutions spécialisées dans les pays où était exécutée l'initiative « Unis dans l'action ».

51. Les nouvelles mesures dans ce cadre seraient guidées par l'évaluation indépendante des projets pilotes récemment entreprise, dont les résultats seraient d'une importance cruciale pour l'examen quadriennal d'ensemble qui aurait lieu en 2012. À cet égard, le Conseil a été informé que le Groupe de la gestion de l'évaluation récemment créé avait tenu sa première session au début du mois de mars. Il était composé d'experts hautement qualifiés dans des domaines de compétence complémentaires. Son rapport final devrait être prêt en mars ou avril 2012.

52. La Présidente a souligné l'importance de l'harmonisation et de la simplification des modes de fonctionnement pour la réalisation de gains d'efficacité à l'échelle du système, comme en témoignaient les solutions novatrices conçues et mises en place dans certains pays. Les enseignements tirés de ces initiatives au niveau des pays avaient guidé et continueraient de guider l'élaboration des principes de gestion.

53. S'agissant de la stratégie et du fonctionnement du Groupe des Nations Unies pour le développement, la Présidente a rappelé que les priorités stratégiques et les plans de mise en œuvre du Groupe récemment approuvés, qui visaient à faire en sorte que le système des Nations Unies ait collectivement le plus grand impact sur le terrain à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ciblant l'assistance sur les pays vulnérables et en transition, et en apportant un soutien aux pays bénéficiaires de l'initiative « Unis dans l'action » et aux pays élaborant de nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

54. Le Groupe s'efforçait d'aider les pays à recenser et à combler les lacunes constatées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à mettre en œuvre le plan d'action en neuf points adopté à la suite de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire tenue en 2010, à favoriser la mise en œuvre du cadre pour l'accélération de la réalisation de ces objectifs et à apporter un soutien accru à la campagne pour le Millénaire.

55. Le Groupe continuait aussi à apporter une assistance au grand nombre de pays qui mettaient en place un plan-cadre. Ses équipes régionales jouaient un rôle critique dans cette entreprise, en s'attachant à fournir des conseils stratégiques aux équipes de pays des Nations Unies et en s'impliquant dès le début des opérations.

56. Une conception intégrée des programmes et des opérations était appliquée dans les 31 pays mettant en place un plan-cadre en 2011. En outre, la République-Unie de Tanzanie était le premier pays à avoir établi un descriptif de programme de pays commun, portant sur les travaux du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM.

57. Le Groupe de travail conjoint sur les problèmes de transition du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires fournissait une assistance aux pays qui étaient en crise ou qui sortaient d'une crise. Ce groupe s'est penché sur les questions liées au financement de transition, à la gestion de l'information durant les périodes de transition et à la mise en place de structures de transition.

58. La Présidente a noté que le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents avait été renforcé. Elle a engagé vivement tous les membres du CCS à proposer des candidats hautement qualifiés.

59. Enfin, la Présidente a informé le Conseil qu'une étude indépendante du système de gestion et de responsabilisation était en cours sous la supervision d'un groupe de contrôle composé des chefs de secrétariat de l'UNICEF, du PAM, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), de l'UNESCO, du FNUAP, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du PNUD. Les résultats et les recommandations de cette étude étaient attendus d'ici à la fin de mai 2011.

60. Au cours du débat qui a suivi, les membres du CCS ont pris acte du fait que les organisations demandaient de plus en plus la prise de nouvelles mesures de responsabilisation. On a admis cependant que la mesure des résultats liés à certaines grandes activités exécutées par les organisations des Nations Unies se heurtait à des difficultés objectives, ce qui était particulièrement le cas des activités normatives et sectorielles et des activités de sensibilisation pour lesquelles il était essentiel de disposer de mesures qualitatives et de descriptifs pour mesurer précisément les résultats obtenus. Il demeurait extrêmement difficile de mettre en place des mécanismes de responsabilisation satisfaisants dont la légitimité était largement reconnue par les organisations qui se les appropriaient, en particulier sur le terrain et dans les situations et domaines d'activité difficiles ou sensibles.

61. Il était donc essentiel de tenir compte des différences entre organisations et d'interpréter les résultats d'une manière qui soit à la fois juste et équilibrée. À cet égard, l'initiative conjointe du Comité de haut niveau sur la gestion et du Groupe des Nations Unies pour le développement en matière de communication des résultats, ainsi que les opérations d'évaluation interne en cours et les cadres de suivi et de communication de l'information, tels que le cadre de mise en œuvre intégrée des objectifs du Millénaire pour le développement, représentaient un pas dans la bonne direction, à savoir, l'élaboration de critères internes et individualisés pour mesurer l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies. Les organisations membres étaient donc vivement encouragées à participer massivement et activement à ces efforts concertés. On a également jugé nécessaire d'engager, au sein des organes directeurs respectifs, un dialogue plus large entre les États Membres sur les difficultés liées à la présentation des résultats, en particulier sur la contradiction entre les critères individuels dans ce domaine et les modalités de programmation et d'application, qui de plus en plus sont collectives.

62. Le Conseil a ensuite été informé que l'OMS et l'Union internationale des télécommunications (UIT) avaient créé conjointement une commission de l'information et de la responsabilisation pour la santé des femmes et des enfants, coprésidée par le Président de la République-Unie de Tanzanie et le Premier Ministre du Canada, à la demande du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant. La Directrice générale de l'OMS, M^{me} Margaret Chan, et le Secrétaire général de l'UIT, M. Hamadoun Touré, étaient les Vice-Présidents de la Commission, dont l'objectif était d'établir un cadre pour la communication de l'information, le contrôle et la responsabilisation dans le domaine de la santé des femmes et des enfants. La Commission tiendrait sa dernière réunion en mai et ferait ensuite rapport à l'Assemblée mondiale de la Santé.

63. Le Secrétaire général a félicité la Commission de ses travaux, qui représentaient une première tentative visant à mettre en place un cadre de responsabilisation dans ce domaine délicat. Le Conseil a également été informé que,

à l'invitation du Gouvernement canadien, les commissions régionales prendraient contact avec la Commission pour explorer avec elle les moyens d'intégrer un cadre de responsabilisation dans les systèmes et mécanismes nationaux.

64. S'agissant de la cohérence et de l'initiative « Unis dans l'action », le Conseil a constaté que le Groupe sur le commerce et la capacité de production de l'ONU obtenait des résultats très encourageants, plus de 10 organismes coopérant désormais dans ce domaine. À cet égard, plusieurs membres du CCS ont pris note avec satisfaction de l'assistance accrue apportée par le PNUD aux organismes non résidents et de l'ouverture d'un débat approfondi sur le rôle crucial incombant aux coordonnateurs résidents qui représentaient l'ensemble du système des Nations Unies, étaient au service de toutes les organisations et faisaient appel d'une manière créative et novatrice à toutes les compétences disponibles au sein du système. Ils ont également reconnu la valeur de la section spéciale du programme de préparation des coordonnateurs résidents avant leur entrée en fonctions à Turin, conçue pour leur faire connaître et comprendre le vaste éventail de programmes exécutés par le système des Nations Unies.

65. Les secrétaires exécutifs des commissions régionales ont souligné l'importance du rôle des coordonnateurs résidents en tant que représentants des organismes non résidents au niveau des pays. Dans ce contexte, il a été proposé que les coordonnateurs résidents se rendent au siège de leur commission régionale respective dans le cadre du programme de préparation avant l'entrée en fonctions, afin de se familiariser avec les travaux de ces commissions.

66. On a jugé qu'il était crucial, alors que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement étaient mis en place dans les différentes régions, d'intégrer dans ce processus des mesures efficaces pour lutter contre la criminalité internationale organisée, le trafic de drogues et la corruption qui y est associée dans les principales régions. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime étaient prêts à fournir les services d'experts requis. Cette mesure ferait directement suite à la décision prise par le Comité des politiques du Secrétaire général de définir, à l'échelle du système, des mesures pour lutter contre la criminalité internationale organisée et le trafic de drogues. L'Office et le Département des affaires politiques avaient été chargés de diriger ces travaux, qui avaient également besoin du soutien du Groupe des Nations Unies pour le développement, de l'Équipe des directeurs régionaux et des équipes de pays des Nations Unies.

67. Pour ce qui est des maladies non transmissibles, le Conseil a constaté une généralisation du cancer dans les pays en développement. Les deux tiers des cancers étaient recensés dans ces pays et, dans 70 % des cas, étaient diagnostiqués trop tard pour qu'un traitement pouvant sauver des vies puisse être administré. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'OMS œuvraient de concert sur cette question dans le cadre de leurs compétences et de leurs mandats respectifs. Le Directeur général de l'UNICEF a également souligné combien il importait d'étendre le discours sur les maladies non transmissibles aux pays industrialisés, en particulier sur des questions telles que sur le régime alimentaire des pauvres qui contribuait à la propagation de certaines maladies.

68. Enfin, le Conseil a été informé que la gestion et le contrôle des ressources en eau avaient reçu un rang hautement prioritaire dans l'application des technologies

nucléaires, l'AIEA étant la seule institution des Nations Unies dotée d'un laboratoire et d'experts dans ce domaine.

69. **Le Conseil a pris note des progrès réalisés et approuvé le rapport du Groupe des Nations Unies pour le développement.**

III. Questions intéressant l'ensemble des organismes des Nations Unies : la réduction des risques de catastrophe

70. Lors de son allocution devant le Conseil, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, M^me^ Margareta Wahlström, a d'abord remercié le Secrétaire général d'avoir manifesté sa ferme volonté politique de promouvoir cet objectif et d'apporter son soutien énergique à cette entreprise. Elle a ensuite présenté des données sur la fréquence des catastrophes naturelles dans le monde entier et sur leur coût financier, montrant que le risque de perte économique résultant d'inondations avait considérablement augmenté dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, cette augmentation ayant été plus rapide que la croissance du produit national brut (PNB) par habitant dans les pays de l'OCDE.

71. Si le PNB des pays les moins avancés et des petits États en développement insulaires avait été le plus fortement touché par les catastrophes, dont la plupart étaient dues aux changements météorologiques et climatiques, le tremblement de terre et le tsunami récemment survenus au Japon venaient brutalement rappeler qu'aucun pays n'était à l'abri d'une catastrophe. Qui plus est, les dommages causés à la centrale nucléaire du Fukushima ont fait prendre une conscience nouvelle de la portée et de l'ampleur des conséquences que pouvaient avoir les catastrophes, surtout dans un monde en urbanisation rapide où les matériels et installations étaient concentrés dans des zones à haut risque.

72. Il ressortait des données recueillies que, lorsque les pays devenaient plus prospères, ils devenaient moins vulnérables face aux catastrophes, en termes de mortalité, car ils étaient mieux à même de s'y préparer. En revanche, il apparaissait qu'à l'exception de la région de l'Asie de l'Est, les risques de pertes économiques allaient croissant. En particulier, le développement rapide augmentait considérablement les risques, tandis que la mise en place d'infrastructures et l'éducation renforçaient les capacités d'y faire face. Les catastrophes avaient des conséquences plus graves dans les pays dont l'économie était peu développée et vulnérable – notamment dans un grand nombre de petits États en développement insulaires et de pays en développement sans littoral – que dans les pays plus grands où l'économie était plus diversifiée.

73. Il ressortait de l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) que des progrès sensibles avaient été accomplis en matière de réduction des risques de catastrophe depuis 2005. Ce cadre d'action a joué un rôle décisif à cet égard aux échelons international, régional et national même si les progrès étaient inégaux du fait des profondes différences économiques et institutionnelles existant entre les régions et les pays. Le Cadre d'action de Hyogo avait été extrêmement utile pour donner, aux niveaux international et national, l'impulsion nécessaire à

l'action visant à réduire les risques de catastrophe, en offrant un texte commun et en guidant les législations et politiques nationales dans ce domaine.

74. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours, il a été recommandé de prendre plusieurs mesures de suivi prioritaires et demandé à l'Organisation des Nations Unies d'adopter un plan d'action mondial et de redoubler d'efforts pour réduire les risques de catastrophe. Ces recommandations portaient notamment sur les points suivants : intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le développement, adaptation aux changements climatiques, planification environnementale et humanitaire, établissement de cadres d'exécution et de responsabilisation; amélioration de la gestion de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo aux niveaux national et international; évaluation de l'efficacité des programmes nationaux lorsqu'il s'agit de renseigner et d'accompagner la prise de décisions par les hauts responsables; élaboration de mécanismes de responsabilisation; établissement d'objectifs; et mise au point d'une approche plus cohérente et mieux intégrée visant à faciliter l'application du Cadre d'action par la communauté internationale.

75. Il restait encore à surmonter quelques grandes difficultés, en particulier l'idée que la réduction des risques de catastrophe était un problème technique et non stratégique, et l'assimilation erronée de la préparation en prévision de catastrophes à la réduction des risques de catastrophe.

76. La Représentante spéciale a également fait observer que les coordonnateurs résidents n'avaient pas été soutenus dans leurs efforts visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le processus de développement, et ce d'autant que l'engagement d'exécuter le Cadre d'action de Hyogo était généralement exprimé en termes d'institutions et d'initiatives distinctes et non de tâche commune. Le Comité de haut niveau sur les programmes avait évoqué ce problème en 2008 et avait formulé des recommandations qu'il convenait d'examiner sans plus tarder.

77. Rappelant aux membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) que la troisième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe aurait lieu du 8 au 13 mai 2011 à Genève, la Représentante spéciale a recommandé d'engager un vaste processus de consultations pour définir le cadre qui devrait succéder au Cadre d'action de Hyogo : tout instrument ou dispositif nouveau devrait établir des liens solides et structurels avec les accords sur le changement climatique et le développement durable. Elle a conclu en recommandant la poursuite de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité de haut niveau sur les programmes en 2008, compte dûment tenu des possibilités de développement et d'élargissement de ces recommandations à la lumière des conséquences des catastrophes observées ces 10 dernières années. Elle a également demandé au CCS de prier le secrétariat interorganisations de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de tenir des consultations sur la possibilité d'établir un cadre de gestion des risques de catastrophe au sein des Nations Unies.

78. L'exposé de la Représentante spéciale a été suivi d'un débat au cours duquel les membres du CCS se sont déclarés résolus à collaborer avec le secrétariat interorganisations de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et à continuer d'apporter son concours à l'action menée pour réduire les risques de catastrophe. De nombreux membres du CCS ont souligné la nécessité de moins axer les efforts sur les interventions à la suite de catastrophes pour privilégier la

préparation et la prévention des catastrophes. En outre, il convenait d'intégrer totalement le caractère stratégique, et pas uniquement technique, de cette question dans les programmes de développement, en particulier dans ceux des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

79. L'Administrateur du PNUD a appelé l'attention sur d'excellents exemples de gestion des catastrophes dans les pays les moins avancés, qui avaient donné des résultats très positifs, notamment la réduction des risques de catastrophe causée par des cyclones au Bangladesh et la réduction des risques d'inondations au Mozambique. Toutefois, faute de moyens de relèvement, les catastrophes avaient des effets dévastateurs dans les pays pauvres, et il était donc absolument indispensable de mettre l'accent sur cet aspect, en particulier dans les pays les moins avancés. L'Administrateur a ajouté que le système international continuait de traiter séparément l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe. Ces deux éléments devaient aller de pair étant donné qu'à part les tremblements de terre, les catastrophes étaient, dans leur immense majorité, liées au climat. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Comité permanent interorganisations ont pris des dispositions pour mieux coordonner l'assistance internationale fournie aux pays cherchant à se doter de moyens plus efficaces de préparation en prévision des catastrophes. En outre, la Banque mondiale, la Commission européenne et l'Organisation des Nations Unies ont signé d'excellents accords de coopération au lendemain de crises, dans lesquels toutes les parties se sont engagées à mener des évaluations conjointes des besoins à la suite de catastrophes. Pour toutes ces initiatives, il était essentiel que le système des coordonnateurs résidents soit considéré comme le principal mécanisme de coordination entre tous les organismes des Nations Unies.

80. La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a rappelé les relations de coopération étroite que l'UNESCO entretenait avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, le mandat multidisciplinaire de ses différents organes, qui englobait les questions ayant trait à la réduction des risques de catastrophe, notamment sa commission océanographique intergouvernementale qui s'intéressait aux systèmes d'alerte rapide en cas de risque de tsunami et d'autres risques de caractère océanique, son programme intersectoriel à la suite de conflits et de catastrophes, son programme intersectoriel en faveur des petits États insulaires en développement, et d'autres activités telles que l'Initiative internationale sur les crues et les inondations, le Programme hydrologique international et le Centre international de gestion des risques d'inondation rattaché à l'UNESCO. Il a été fait mention de la collecte et de l'évaluation des données issues d'une simulation d'alerte au tsunami menée dans les Caraïbes en mai 2011.

81. Dans les situations où le risque était un facteur primordial, le Directeur exécutif du PAM a présenté sa nouvelle méthode consistant à classer les pays en deux groupes – non pas les pays du nord et les pays du sud ni les pays en développement et les pays développés, mais les pays qui étaient capables de faire face aux risques et les pays qui ne l'étaient pas. Les organismes des Nations Unies pourraient, dans le cadre de leur action concertée, concevoir un ensemble cohérent de moyens à déployer comme plan de secours et non comme première ligne de défense. S'agissant du financement, le Directeur exécutif a noté que la prévention et la réduction des risques de catastrophe n'avaient pas été incorporées dans les grandes catégories de situations d'urgence et de développement présentées aux

donateurs. Il importait au plus haut point de remédier à cette lacune. Dans une nouvelle étude sur l'aide humanitaire, Lord Ashdown (Royaume-Uni) avait d'ailleurs lancé un appel pressant pour que les fonds destinés au développement servent à financer les activités de réduction des risques de catastrophe et les activités connexes. En outre, le Conseil a été informé qu'un plan d'action conjoint FAO-FIDA-PAM et la Communauté européenne avait été mis en place en vue de réduire la vulnérabilité des pays dans le secteur alimentaire.

82. Le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a souligné que la réduction des risques de catastrophe était une question intersectorielle qui se posait aux niveaux national et international. Étant donné que les changements climatiques accroîtraient la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles hydrométéorologiques et en modifieraient les caractéristiques, la gestion des risques de catastrophe ne pouvait être fondée exclusivement sur des données historiques. Il fallait aussi incorporer les prévisions climatiques dans les activités de gestion et de prévention. Le Secrétaire général a signalé au Conseil que l'Équipe spéciale de haut niveau sur le Cadre mondial des services climatiques avait achevé son rapport, dont les premiers exemplaires avaient été remis au Secrétaire général de l'ONU et à tous les membres du CCS. Il a exprimé ses sincères remerciements à tous les organismes des Nations Unies qui avaient offert leur concours à l'Équipe spéciale et participé à l'établissement du rapport. Il attendait avec intérêt que les membres du CCS prennent les mesures voulues dans leurs organisations respectives pour assurer la mise en œuvre de ce cadre multidisciplinaire intersectoriel.

83. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a souligné qu'en 2010, les victimes de catastrophes avaient été plus nombreuses dans les zones urbaines qu'en milieu rural. Il faudrait examiner et adapter en conséquence les mesures de protection et les orientations générales, une attention particulière étant accordée à la décentralisation des responsabilités aux échelons national et local lors des interventions à la suite de catastrophes et de la préparation et de la prévention avant les catastrophes.

84. Un grand nombre de membres du CCS ont souligné le rôle essentiel de l'éducation, de la recherche et de la sensibilisation lors des interventions à la suite de catastrophes et de leur prévention. À cet égard, le recteur de l'Université des Nations Unies a informé le Conseil que deux de ses instituts participaient à la gestion des risques de catastrophe et offraient des programmes de maîtrise et de doctorat dans ce domaine.

85. Le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme a informé le Conseil du lancement d'un réseau d'intervention en cas d'urgence en voyage, réseau informel comptant de 20 à 25 membres, dont un grand nombre d'organismes des Nations Unies, qui a été mis sur pied à la suite de l'épidémie de grippe A. Ce réseau intervenait dans les cas où une catastrophe pouvant avoir des répercussions sur les voyages et, partant, sur l'économie des pays et la vie des populations. Dans le cas de la grippe A, le réseau a collaboré à l'action menée par l'OMS pour diffuser des informations et dissiper les idées fausses et malentendus en publiant des déclarations et des communiqués contenant des informations exactes et précises sur les faits. Une démarche analogue a été adoptée, en coordination avec l'Organisation de l'aviation civile internationale, lors de l'éruption du volcan en Islande.

86. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ONU-Femmes ont souligné la nécessité

de renforcer la capacité de faire face aux catastrophes d'une manière qui réponde aux besoins de différents secteurs de la population, en particulier des femmes et des enfants. À cet égard, le FNUAP s'est employé, en collaboration avec l'OMS, à concevoir et mettre en place des mesures d'urgence en matière de santé reproductive.

87. La Représentante spéciale pour la réduction des risques de catastrophe a remercié tous les membres du CCS d'avoir apporté leur concours, et a mis en relief le travail remarquable que les organismes des Nations Unies accomplissaient dans ce domaine. Elle a estimé qu'une compilation de tout ce travail serait extrêmement utile pour répondre à divers besoins, dans des domaines tels que la sensibilisation, la collecte de fonds, la définition d'orientations, les mesures visant à intégrer la réduction des risques dans les stratégies plus vastes des Nations Unies, en particulier celles qui concernent les pays les moins avancés et le développement durable, mais aussi pour définir, au sein des organisations, des priorités à l'appui du Cadre d'action de Hyogo et des instruments futurs. Elle a ajouté qu'elle examinait actuellement avec l'École des cadres des Nations Unies les moyens de mettre sur pied des mécanismes de réduction des risques de catastrophe analogues à ceux qui avaient permis l'intégration des droits de l'homme.

88. La Représentante spéciale a fait observer que bien des considérations sociales évoquées au cours du débat étaient des questions auxquelles les sociétés civiles s'étaient attaquées très directement, de concert avec les administrations locales. Le secrétariat interorganisations de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes entretenait un dialogue très actif avec ces intervenants et cherchait à se doter d'une structure plus solide pour poursuivre cet effort. À cet égard, elle se félicitait de la collaboration instituée entre le secrétariat interorganisations et les commissions régionales, notamment pour les aspects économiques de la réduction des risques de catastrophe, qui était un cadre efficace pour les interventions régionales et les initiatives de renforcement des capacités dans les pays des régions touchées.

89. Enfin, la Représentante spéciale a félicité les membres du CCS d'avoir souligné l'importance de la préparation. Elle a insisté sur le fait qu'il fallait que l'ONU tire parti de ses vastes capacités et connaissances pour mettre au point de meilleurs mécanismes d'intervention et aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de préparation.

90. Le Secrétaire général a remercié M^{me} Wahlström de son rôle de chef de file et de son dévouement, et estimé avec elle que la réduction des risques de catastrophe était un problème intersectoriel qu'il fallait rattacher à d'autres priorités, notamment à l'adaptation aux changements climatiques et au développement durable. Il a noté que le Conseil était déterminé à adopter beaucoup plus énergiquement une approche cohérente, à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les programmes et opérations grâce à l'établissement d'un plan commun et à accorder à la réduction des risques de catastrophe un soutien politique sans réserve.

91. **Le Conseil est convenu de continuer à s'efforcer de poursuivre la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité de haut niveau sur les programmes en 2008 en matière de réduction des risques de catastrophe, et d'examiner les possibilités de développement et d'élargissement de ces recommandations compte tenu des conséquences des catastrophes observées ces 10 dernières années.**

IV. Questions diverses

A. Sommet mondial sur la société de l'information

92. À la suite de la Conférence plénipotentiaire de l'Union internationale des télécommunications, tenue en octobre 2010 et en application de la résolution 60/252 de l'Assemblée générale ayant trait au Sommet mondial sur la société de l'information, le Secrétaire général de l'UIT a pris la parole devant le Conseil en vue d'amorcer un dialogue avec ses membres sur l'adoption éventuelle d'un cadre pour l'examen de l'application des décisions du Sommet mondial, qui aura lieu en 2015.

93. Le Secrétaire général de l'UIT a rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté en 2001 la résolution 56/183, dans laquelle elle avait fait sienne l'idée de tenir un sommet mondial sur la société de l'information, et estimé que l'UIT devait jouer un rôle de premier plan lors de ce sommet ainsi que de son processus préparatoire, en coopération avec d'autres organismes et partenaires intéressés.

94. Le Sommet mondial a eu lieu en deux phases, la première à Genève en 2003 et la seconde à Tunis en 2005. Il avait sensibilisé les dirigeants du monde entier à l'importance des technologies de l'information et de la communication et à leurs incidences directes et positives sur les objectifs de développement. L'importance critique de ces technologies pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a été expressément reconnue dans la Déclaration de principe et le Plan d'action adoptés à Genève.

95. Lors du Sommet, les organismes des Nations Unies avaient, pour la première fois, adopté une conception commune de la société de l'information et examiné les vastes et profondes incidences des technologies de l'information et de la communication sur la société. La participation active de la société civile et du secteur privé au Sommet mondial avait aussi créé un précédent pour les futurs sommets des Nations Unies.

96. Depuis la deuxième phase du Sommet, le monde a reconnu que les technologies de l'information et de la communication étaient effectivement de puissants instruments pour renforcer les moyens d'action des pauvres, ouvrir l'accès à la santé et à l'éducation, accroître la productivité, promouvoir la croissance économique et la création d'emplois et améliorer la qualité de la vie.

97. Conformément à l'Agenda de Tunis pour la société de l'information et à la résolution 60/252 dans laquelle l'Assemblée générale avait décidé de procéder à un examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet en 2015, l'UIT avait adopté sa propre résolution sur cette question, prévoyant notamment la possibilité d'organiser une manifestation de haut niveau en 2014/15 et de proposer au CCS d'entreprendre les préparatifs requis en adoptant une démarche multipartite.

98. L'Agenda de Tunis offrait un plan détaillé pour la mise en œuvre et le suivi auxquels devaient participer tous les intervenants. Au niveau interorganisations, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information avait été créé par le CCS pour assurer la coordination, la cohérence et l'orientation générale des politiques et programmes des organismes des Nations Unies. Le Groupe compte actuellement

22 organismes des Nations Unies, sa présidence étant assurée à tour de rôle par l'UIT, l'UNESCO, le PNUD et la CNUCED.

99. Le Secrétaire général de l'UIT a proposé que le Groupe soit chargé, sous la conduite de l'UIT, d'établir, dans le cadre d'une consultation ouverte à tous, un plan d'action en vue d'organiser une réunion de haut niveau pour l'examen des textes issus du Sommet mondial en 2014. Ce plan d'action serait présenté au CCS à sa première session ordinaire en avril 2012, et prendrait en considération le soutien énergique de la Commission de la science et de la technique dont le service est assuré par la CNUCED. L'objet de cette réunion serait d'aborder les problèmes nouveaux et pressants, de contribuer à l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préparer le terrain à une société de l'information plus juste et plus ouverte pour les générations futures.

100. La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Présidente en exercice du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information a souscrit sans réserve à cette proposition et accueilli avec satisfaction l'approche ouverte, transparente et multipartite proposée par le Secrétaire général de l'UIT. Elle a également informé le Conseil qu'une proposition tendant à accueillir une rencontre à Paris était à l'étude.

101. **Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'exposé présenté par le Secrétaire général de l'UIT.**

B. Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/sida

102. Le Directeur exécutif d'ONUSIDA a informé le Conseil des derniers développements touchant la réunion de haut niveau consacrée au VIH/sida que l'Assemblée générale tiendrait à New York du 8 au 10 juin 2011 pour examiner les progrès réalisés dans la lutte contre le sida à l'échelon mondial et tracer la voie à suivre à cet égard.

103. Le Directeur exécutif d'ONUSIDA a remercié le Secrétaire général d'avoir annoncé, la veille à Nairobi, la parution de son rapport intitulé « Ensemble pour l'accès universel : objectif zéro nouveau cas d'infection au VIH, zéro discrimination et zéro décès dû au sida » (A/65/797) qui contenait une description de l'action à mener à l'échelon mondial pour lutter contre le sida jusqu'en 2015 et au-delà et qui servirait de base aux travaux de la réunion de haut niveau.

104. La réunion de haut niveau servirait aussi à déterminer la manière dont les organismes des Nations Unies devraient à l'avenir faire face à l'épidémie de sida. Il fallait prendre des décisions audacieuses qui transformeraient radicalement la lutte contre le sida, le sortiraient de son isolement et aideraient les pays du monde entier à créer une génération qui serait débarrassée du VIH.

105. Le Directeur exécutif a fait observer que l'Organisation des Nations Unies devait relever de graves défis qui sont au cœur de l'action à mener : le droit de tous les peuples de se protéger contre l'infection au VIH et d'avoir universellement accès aux services de soins et d'accompagnement, la nécessité d'identifier et de cibler les principaux groupes de population touchés et de remédier aux inégalités dont sont victimes les femmes et les filles.

106. La nouvelle déclaration d'engagement sur le VIH/sida que l'Assemblée générale devrait adopter à sa réunion de haut niveau devrait modifier radicalement la lutte contre le sida à l'échelon mondial dans des domaines divers, qu'il s'agisse de programmes verticaux isolés, de la prestation de services intégrés pour le traitement du sida et de la tuberculose, des maladies chroniques, de la santé maternelle et infantile, du financement à court terme des crises, du partage durable et rationnel des responsabilités, des services en faveur des filles et des femmes victimes d'iniquités et d'actes de violence, des initiatives visant à faire des femmes et filles des membres autonomes et égaux de la société, des activités axées essentiellement sur les rudiments de la prévention du VIH, de l'optimisation de méthodes et technologies novatrices, à savoir l'emploi de microbicides, la prophylaxie avant exposition au virus et le traitement du VIH à titre préventif, des sous-investissements systématiques dans la prévention ou de l'exploitation de toutes les possibilités pour prévenir de nouvelles contaminations.

107. ONUSIDA collaborait étroitement avec la société civile à la préparation de la réunion de haut niveau et de sa participation, notamment en tenant le 8 avril une audition à l'intention de la société civile, qui constituerait une contribution utile pour l'établissement de la nouvelle déclaration et l'organisation d'une série de débats thématiques au cours de la réunion.

108. Le Directeur exécutif a déclaré en conclusion que la lutte contre le sida représentait un puissant moyen de promouvoir la justice sociale, l'équité, le développement et les droits de l'homme pour tous, en particulier pour les plus vulnérables, et il se réjouissait à la perspective de travailler de concert avec tous les membres du CCS à la concrétisation de cet objectif.

109. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a souscrit sans réserve à l'exposé présenté par le Directeur exécutif d'ONUSIDA et lui a exprimé sa gratitude pour le soutien exceptionnel que cet organisme apporte aux programmes du Haut-Commissariat. Il a par ailleurs souligné combien il était difficile pour un système fondé sur des programmes nationaux de traiter les problèmes d'un nombre croissant de personnes qui se déplaçaient sans cesse.

110. La Directrice générale de l'UNESCO a informé le Conseil qu'elle adresserait, de concert avec le Directeur exécutif du FNUAP, une lettre au Secrétaire général de l'ONU et au Directeur exécutif d'ONUSIDA pour leur demander de mettre davantage l'accent sur l'éducation, soulignant la nécessité de reconnaître dûment, dans tous les documents pertinents de l'ONU, l'importance de l'éducation sexuelle, mesure de prévention fondamentale et principal objectif stratégique pour tous les organismes s'occupant de cette question.

111. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fait observer que la Déclaration sur le VIH/sida qu'adopterait l'Assemblée générale devrait aussi traiter des problèmes des populations vulnérables, en particulier des toxicomanes et des détenus en prison ou dans d'autres lieux de détention, et esquisser un cadre d'action concret axé sur les résultats. La table ronde envisagée sur la révolution de la prévention devrait se pencher sur le sort de ces personnes et pourrait définir comment mettre en œuvre dans un cadre intégré le traitement des toxicomanies et les mesures de prévention et de traitement du VIH.

112. Le Secrétaire général a remercié le Directeur exécutif d'ONUSIDA et souligné l'importance de la réunion de haut niveau consacrée au VIH/sida. Cette réunion

offrirait en effet à la communauté internationale une excellente occasion de réaffirmer une fois encore sa ferme volonté, d'enrayer la propagation du VIH/sida et d'inverser la tendance. La réunion de haut niveau donnerait aussi la possibilité de passer en revue les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du Millénaire n° 6 concernant le VIH/sida. Le Secrétaire général a conclu en déclarant qu'il était indispensable que tous les États Membres assistent à la réunion au plus haut niveau possible, et a invité instamment tous les chefs de secrétariat à y participer et à user de leurs contacts professionnels pour assurer une telle participation.

C. Changement et réforme au Fonds international de développement agricole

113. Le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA) a évoqué le rôle critique que jouait actuellement le système des Nations Unies à une époque marquée par d'innombrables crises, catastrophes naturelles et troubles politiques. Dans son rôle de chef de file, le système des Nations Unies devrait prendre des mesures plus énergiques de responsabilisation, renforcer ses contrôles internes et devenir plus efficace et plus rentable compte tenu des contraintes financières existantes. Pour le FIDA, cela signifiait qu'il lui fallait renforcer ses moyens d'action pour lutter plus efficacement contre la pauvreté et obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine et créer des sources de revenus et des richesses dans les zones rurales des pays en développement.

114. Dans le cadre de son programme de travail élargi et de son vaste projet de changement et de réforme multidimensionnel, le FIDA a entrepris en 2010, à la demande de la huitième Reconstitution des ressources du FIDA et du Conseil d'administration du Fonds, une étude externe de la rémunération de son personnel. Le système d'incitations axé sur les résultats, de même que le système de rémunération et de prestations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) ont été examinés dans le cadre de cette étude.

115. Selon l'étude externe, le chevauchement entre les traitements des agents des services généraux et ceux des administrateurs était plus important à Rome que dans tout autre lieu d'affectation des Nations Unies, et le système de rémunération ne prévoyait guère de récompenser le comportement professionnel des fonctionnaires. De plus, les agents des services généraux représentaient 48,7 % de l'ensemble du personnel, soit un pourcentage plus élevé que dans les organisations de référence.

116. Pour assurer une correspondance plus étroite entre la rémunération et le comportement professionnel, le Président a indiqué que le FIDA opérait actuellement une réforme des ressources humaines dans le cadre du plan stratégique de gestion des effectifs tout en continuant de participer activement aux travaux du Comité de haut niveau sur la gestion et de la CFPI. En outre, le FIDA a pris acte des recommandations formulées par la CFPI, qui devraient être approuvées par l'Assemblée générale, et qui avaient trait à l'examen des méthodes applicables aux enquêtes relatives aux traitements des agents des services généraux et à la date de leur mise en application à Rome (avril 2012) dans le cadre des nouvelles méthodes qui prévoyaient notamment un gel de l'augmentation automatique des traitements des agents des services généraux en novembre 2011. Le Président s'est également félicité de la décision prise par la Commission d'examiner la question de la

rémunération liée aux résultats au cours de sa session de juillet, laquelle était un pas dans la bonne direction.

117. Le Président a conclu en indiquant que le FIDA communiquerait des renseignements plus détaillés sur le projet de changement et de réforme aux membres du CCS et continuerait à dialoguer et collaborer avec la CFPI sur cette question.

118. Le Secrétaire général a remercié le Président du FIDA de son engagement dynamique dans la réforme de la gestion du changement au FIDA et l'a assuré de son soutien total dans cette entreprise.

D. Initiative « Global Pulse »

119. Le Secrétaire général a présenté cette initiative, rappelant qu'elle avait été adoptée après que les dirigeants mondiaux et les gouvernements eurent indiqué qu'ils avaient besoin d'être informés plus promptement de l'évolution rapide des situations, en particulier dans les domaines économique et social. Il a indiqué que les publications des Nations Unies contenaient des données qui, de par leur nature même, étaient périmées et ne reflétaient pas toujours un environnement en mutation rapide et constante. Il a remercié le PNUD, le PAM, l'UNICEF et le Département de l'information en particulier d'avoir détaché des fonctionnaires pour former cet important laboratoire novateur chargé de prendre le pouls de la situation économique et sociale dans le monde.

120. La Vice-Secrétaire générale a donné un aperçu général de l'initiative qui se trouvait actuellement dans sa phase d'exécution et, à son avis, 2011 était l'année où l'on prouverait aux États Membres que ce vaste mécanisme de collecte des données était très prometteur pour accélérer le développement mondial. Elle a appelé l'attention sur une étude de la question de savoir comment les données recueillies aideraient à mieux comprendre les incidences de l'extrême instabilité des prix des produits alimentaires, étude qui serait entreprise en étroite consultation avec les organismes basés à Rome et d'autres partenaires, notamment l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise de la sécurité alimentaire dans le monde. Cette étude devrait être achevée avant la fin de 2011.

121. La Vice-Secrétaire générale a également informé le Conseil qu'à la demande du Gouvernement ougandais, des membres de l'initiative travaillaient en Ouganda depuis décembre 2010 et préparaient l'ouverture, au milieu de l'année 2011, du centre phare d'innovation « Pulse Lab Kampala » qui serait suivi par d'autres dans les années à venir. Un petit groupe dynamique de programmeurs volontaires avait été constitué et aidait à créer un programme technologique d'accès libre à l'appui de l'initiative « Global Pulse ».

122. En conclusion, la Vice-Secrétaire générale a souligné la nécessité de mobiliser les compétences des divers organismes pour identifier les caractéristiques et signaux de ces nouvelles sources de données et pour comprendre comment les intégrer dans celles qui existaient déjà. Dans un monde de plus en plus tributaire de courants d'information en temps réel, il était absolument essentiel de pouvoir communiquer rapidement et facilement des informations pour assurer le succès de l'ensemble de l'initiative. Elle a souligné que les organisations devraient n'épargner aucun effort pour recueillir des informations sous une forme normalisée.

123. Répondant à une question touchant la participation des États Membres à cette initiative, le Secrétaire général a décrit son mécanisme de collecte des données. Selon cette initiative, les organismes représentant l'ONU de par le monde devraient collaborer étroitement avec les gouvernements, les banques centrales et régionales, les instituts, les groupes de réflexion, etc. pour recueillir des données et les communiquer au Siège qui, à son tour, était chargé de les traiter, de les évaluer et de les communiquer aux États Membres sans tarder, tous les jours, voire toutes les heures, dans le cadre de l'initiative « Global Pulse ». Les commissions régionales avaient un rôle essentiel à jouer à cet égard et devraient elles aussi faire appel aux équipes de pays des Nations Unies qui participaient de plus près aux opérations quotidiennes. Le Secrétaire général a exprimé l'espoir qu'à terme des initiatives analogues pourraient être mises en place pour suivre l'évolution des situations dans le domaine politique et dans celui de la sécurité. Il a conclu en appelant à la coopération de tous les fonds, programmes et institutions spécialisées afin d'assurer le succès de l'initiative « Global Pulse ».

E. Autres exposés

124. Le Secrétaire général de l'OMM a présenté aux membres du Conseil un exposé sur le rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau sur le Cadre mondial pour les services climatiques (créé par la troisième Conférence mondiale sur le climat en 2009). Le rapport, qu'il communiquerait par voie électronique, avait été établi en étroite consultation avec les organismes des Nations Unies et serait présenté au Congrès de l'OMM pour qu'il l'adopte officiellement. Il pensait que sa mise en œuvre, qui débuterait en 2012, serait une initiative conjointe des Nations Unies et a engagé ses homologues à continuer de participer activement à ce processus.

125. Le Directeur exécutif du PNUE a présenté une publication intitulée *Moving towards a Climate Neutral United Nations – The UN System's footprint and efforts to reduce it*. Ce rapport faisait suite à la demande adressée trois ans auparavant par le Conseil qui avait prié tous les organismes des Nations Unies de s'efforcer d'adopter des habitudes n'ayant pas d'effets climatiques. Il a félicité tous les organismes et, en particulier, les fonctionnaires d'avoir pris l'engagement de progresser dans cette voie.

F. Dates et lieux des sessions futures

126. Le Conseil a officiellement confirmé que sa seconde session ordinaire de 2011 aurait lieu les vendredi 28 et samedi 29 octobre 2011 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

127. Le Conseil est également convenu d'accepter l'offre du Secrétaire général de l'OMM et du Secrétaire général de l'UIT d'accueillir la première session ordinaire du CCS en 2012 à Genève. Les membres du CCS seraient consultés prochainement pour arrêter les dates de la session.

Annexe

Déclaration du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Nous, chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, attachons la plus haute importance à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Istanbul du 9 au 13 mai 2011. Il est essentiel que la communauté internationale prenne des décisions énergiques, capables d'influer positivement sur la vie des 880 millions de personnes réparties dans les 48 pays les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète.

Grâce à l'appui de la communauté internationale, nombreux sont les pays les moins avancés qui ont accompli des progrès remarquables, réussissant à accélérer leur croissance économique, à parvenir à l'universalisation de l'enseignement primaire et à améliorer la représentation des femmes dans la vie politique. Les trois programmes d'action mis en œuvre au cours des trois décennies écoulées ont contribué à l'obtention de ces résultats. Les obstacles que ces pays doivent encore surmonter pour s'engager sur la voie du développement sont toutefois des plus redoutables, qu'il s'agisse des faiblesses et handicaps structurels liés au fait qu'ils sont toujours tributaires d'un petit nombre de produits, marchandises et activités primaires ou de leur croissance démographique rapide associée à un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes, de leur vulnérabilité à des phénomènes météorologiques extrêmes, de la relative lenteur de leurs progrès en matière de développement humain, que dénotent l'extrême pauvreté, la faim et la malnutrition chroniques ainsi que l'accès limité aux services de base, en particulier chez les groupes souffrant le plus de l'exclusion et de la marginalisation, ou de la faiblesse durable de leurs capacités de gouvernance. Les pays les moins avancés sont également les plus durement touchés par les répercussions des crises économique, financière, alimentaire et énergétique et des autres chocs exogènes.

Il importe que les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement redoublent d'efforts de façon concertée afin que ces pays puissent bénéficier d'un développement durable et d'une croissance soutenue, générale et équitable leur permettant de changer de statut. L'action menée pour satisfaire les divers besoins de ce groupe de pays et remédier à ses difficultés propres doit s'attacher tout particulièrement à réduire les inégalités et promouvoir l'équité au sein même des pays et entre les pays. Il est essentiel de disposer d'un programme d'action ambitieux, ciblé, réaliste et axé sur les résultats, qui soit soutenu par l'ensemble de la communauté internationale et fasse fond sur les efforts louables déployés pour trouver une solution aux problèmes auxquels les pays les moins avancés font face depuis longtemps. Le système des Nations Unies mettra à profit cette expérience pour améliorer l'action de ses organismes et renforcer les synergies entre ceux-ci, sachant que nous continuerons d'accorder la priorité aux besoins particuliers de ces pays et les aiderons à atteindre leurs priorités en matière de développement par des programmes ciblés et des ressources et moyens spécifiques.

Pour les pays les moins avancés, le renforcement des infrastructures et la constitution d'une masse critique de capacités de production concurrentielles, diversifiées et créatrices d'emplois et d'entreprises sont tout à la fois le défi majeur qu'ils doivent relever ces 10 prochaines années et le principal atout qui leur permettra de faire du développement durable une réalité. Ils ont également fait état de leurs besoins croissants dans des domaines comme l'accès universel aux services essentiels, l'amélioration des systèmes de protection sociale, la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, l'accélération du développement humain et social, en particulier par la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le renforcement de l'éducation et de l'enseignement professionnel, l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes, la transformation du secteur agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la réduction des disparités et la promotion de l'équité, le renforcement de la sécurité énergétique, l'atténuation de l'effet des crises et le renforcement de la résilience et la maîtrise des conséquences des changements climatiques.

Les organismes des Nations Unies redoubleront d'efforts pour renforcer les capacités productives des pays les moins avancés en intensifiant et ciblant davantage les programmes et ressources qu'ils y consacrent. Nous encourageons également les donateurs et les autres partenaires de développement à faciliter l'accès de ces pays aux ressources et fonds consacrés à cet objectif, tels que l'initiative mondiale Aide au commerce.

À notre seconde session ordinaire de 2011, nous examinerons la manière de donner suite efficacement, à l'échelle du système, à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, y compris les moyens de contribuer le mieux possible à la mise en œuvre intégrale, au contrôle et au suivi de ses résultats aux niveaux national, régional et mondial.